



Commune
Saint-Éloi

ARRETE N° 2026/006
portant modification temporaire
de la circulation et du stationnement,
Place de l'Eglise Commune de SAINT ELOI

Le Maire de Saint-Eloi,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'article R 26 du Code Pénal,
- **Vu** la demande d'intervention de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST**, en vue d'effectuer la réfection de chaussée Place de l'Eglise sur notre Commune ;
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévenir les risques d'accidents ou d'incidents pouvant survenir du fait du déroulement des travaux ;

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre à l'entreprise **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST**, de procéder aux travaux sollicités, la circulation des véhicules de toute nature sera modifiée de la façon suivante Place de l'Eglise

CIRCULATION ALTERNEE par feux tricolores, manuellement, ou FERMETURE à la circulation et stationnement interdit
A partir du 02 février 2026 pour une durée de 30 jours

Article 2 : le **stationnement** des véhicules **de toute nature sera interdit** des deux côtés de la chaussée, de part et d'autre des travaux et aux lieux et dates précités à l'article précédent ;

Article 3 : des panneaux de signalisation seront apposés à tous endroits utiles. Les signaux, barrages seront installés, maintenus, et si besoin, dès la chute du jour, éclairés, aux frais et soins de l'**ENTREPRISE EIFAGE ROUTE CENTRE EST**

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de DIJON – 22 rue d'Assas – 21000 Dijon dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de Saint-Eloi est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Saint-Eloi, le 29 janvier 2026.

Po\ Le Maire,
Jérôme MALUS, le 3^{ème} Adjoint délégué
à l'Urbanisme Nadège TATEKZYNSKI

